



Conflit avec l'acheteuse de ma voiture

Par juliettekeguia

Bonjour,

Je ne sais pas si quelqu'un saura m'aider mais voici ma situation :

J'ai vendu au mois de mai ma voiture par le biais d'un prestataire.

Le CT était ok ainsi que les révisions. La voiture était en parfait état !

Quelques semaines après, le prestataire nous contacte en nous signalant que l'acheteuse se plaint d'un bruit, qu'ils ont effectué quelques travaux sur la voiture et que le dit bruit persiste.

Nous n'avons plus de nouvelles jusqu'à aujourd'hui, celle ci a fait expertiser la voiture et nous signal que la courroie est à changer et nous sommes de payer les travaux.

Alors voila, suis je dans l'obligation de payer ces travaux ?

Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sans preuve formelle (expertise) que le défaut existait avant la vente, vous ne devez rien.

Par juliettekeguia

Merci pour votre réponse !

L'expertise actuelle ne prouve en rien cela, n'est ce pas ?

En gros il faudrait une expertise datant d'avant la vente ?

Par yapasdequoi

Non. Il faut une expertise disant "ce défaut est antérieur à la vente."

Par Floch6768

Bonjour

si votre prestataire n'est qu'un intermédiaire entre le vendeur et l'acquéreur la responsabilité vous appartient mais il faut que l'acheteur démontre selon la jurisprudence la présence du vice caché par une expertise judiciaire.